

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1465

présenté par
M. Falorni, Mme Dubié et Mme Pinel

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 29 A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.